Compte rendu du Conseil Consultatif de Quartier Mare à la Veuve / La Remise à Jorelle

Date : Jeudi 8 octobre 2026

BONDY

Compte rendu du Conseil Consultatif de Quartier
Mare à la Veuve / La Remise à Jorelle
Date : Jeudi 8 octobre 2026

Ordre du jour

1 **ZAC Marcel Dassault – Grand Paris Express, ligne 15 Est**
2 **Sécurité et tranquillité publique**
3 **Pont de la Gare – Jules Ferry**
4 **Aménagements autour de la gare et de la place de la République**
5 **Projet culturel participatif sur le mur du T4**
Questions diverses

1. ZAC Marcel Dassault – Grand Paris Express, ligne 15 Est

Le Grand Paris Express prévoit environ 200 km de métro autour de Paris. La ligne 15 Est concerne deux départements et 12 gares. Elle vise à faciliter l'accès aux emplois, universités et grands équipements, notamment l'hôpital Avicenne, la préfecture de Seine-Saint-Denis, le Stade de France et Rosny 2. La mise en service est annoncée pour 2031. Le support présente 17 km de tunnel, six gares, un centre d'exploitation à Rosny, deux ouvrages d'entonnement et quinze ouvrages de service. Les lots sont attribués aux groupements COREA (lot 1, depuis décembre 2023) et IRIS (lot 2, depuis avril 2024).

Ouvrage Marcel Dassault et calendrier

Le support présente une évolution de conception de l'ouvrage 7001P, avec un ouvrage en émergence, un nouveau plan masse et des vues depuis l'avenue Marcel Dassault et le parc. Les illustrations sont indiquées comme non contractuelles. Le chantier prévoit l'installation de décembre 2026 à février 2027, le renforcement des sols de mars à avril 2027, puis les fondations profondes et le traitement des rameaux de mai à septembre 2027. Le terrassement et le second œuvre sont prévus en 2028 ; le génie civil interne et les travaux souterrains en 2029 ; les essais en 2030 ; la mise en service en 2031.

Information des riverains

L'agent de proximité indiqué dans la présentation est Alimam Souane, joignable du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 au 07 76 99 25 70. Les riverains peuvent aussi utiliser grandparisexpress.fr/contacts. Des « Info Flash » sont prévus en cas d'impacts ponctuels (stationnement neutralisé, nuisances sonores). Une lettre d'information numérique gratuite et la FAQ du site Grand Paris Express permettent de suivre le chantier. Les questions orales éventuellement posées sur ce point restent à confirmer à partir des notes de séance.

2. Sécurité et tranquillité publique

Présentation des forces de l'ordre

La police nationale a présenté ses équipes de voie publique : brigade territoriale de contact en tenue, de midi à 23 h, et brigade anticriminalité en civil, de 14 h à 1 h. Les interventions portent notamment sur les stupéfiants, les vols à l'arraché et les faits signalés autour de la gare. Le commissariat comprend également des services d'accueil des plaintes, d'enquête et de traitement des procédures.

La police municipale compte 27 agents, répartis entre brigades de journée et de soirée. Sa brigade motorisée intervient 7 jours sur 7, de 6 h à 2 h. Des opérations conjointes avec la police nationale et les services de transport sont organisées, notamment dans le secteur de la gare.

Principales préoccupations des habitants

Présences suspectes et cambriolages : les habitants signalent des personnes rôdant dans le quartier, des cabanes de jardin visitées et une tentative de cambriolage. Les services indiquent que les informations sont utiles aux deux polices et peuvent entraîner une adaptation des patrouilles. Il est conseillé de relever les descriptions sans se mettre en danger.

Occupations illégales de logements : plusieurs situations sont évoquées. La police rappelle l'importance du signalement au 17 et, lorsque cela est possible, du dépôt de plainte par le propriétaire. Les procédures sont parfois ralenties lorsque le propriétaire est décédé ou difficile à identifier.

Stupéfiants et nuisances : des habitants signalent des points de deal, du bruit, de la musique et des guetteurs, notamment dans le secteur de la Sablière et des garages. Les services indiquent que les lieux sont connus et surveillés et invitent à signaler chaque nuisance au 17.

Fourrière et stationnement : les habitants évoquent des enlèvements de véhicules associés à des informations de dates erronées. La Ville reconnaît que les panneaux ne doivent pas comporter d'erreur ; l'arrêté de stationnement demeure le document de référence.

FPS (Forfait de post-stationnement) et places PMR : sur les places réglementées, le véhicule doit être enregistré auprès d'Indigo avec sa plaque et les justificatifs requis. Les avis considérés comme injustifiés peuvent être contestés.

Dégradations et incivilités : les tags, accès aux toits, dépôts de déchets et occupations gênantes sont évoqués. Les signalements sont transmis aux bailleurs ou services concernés ; certains accès ne peuvent être condamnés pour des raisons de sécurité incendie.

Autres points abordés

Les habitants signalent également la saturation du parking de l'hôpital Jean-Verdier et des difficultés liées à l'occupation de bâtiments. La police précise que les contrôles et procédures

doivent s’appuyer sur des faits constatés. Les noms de certaines rues ou secteurs figurant dans les notes restent à vérifier.

3. Pont de la Gare – Jules Ferry

Le pont est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes par arrêté pris avec la SNCF. Les études ont mis en évidence des fragilités liées notamment aux infiltrations d’eau et à la corrosion des armatures. L’ouvrage, ancien et non conçu pour supporter le trafic de poids lourds et de bus, doit être démoli puis reconstruit.

La Ville assure la maîtrise d’ouvrage pour le tablier et la chaussée ; la SNCF est partenaire pour les piles et les culées. Le projet est complexe en raison des caténaires fixées sous le pont, du traitement du talus et du maintien de la circulation ferroviaire sur plusieurs lignes. Une fenêtre de travaux est envisagée entre 2029 et 2031, sous réserve des contraintes du calendrier de SNCF Réseau.

Étapes envisagées et échanges

Confier une maîtrise d’œuvre déléguée disposant des compétences ferroviaires nécessaires.

Réaliser les études de faisabilité pour un pont plus large et plus rectiligne, facilitant le croisement des bus et des poids lourds.

Travailler avec la SNCF sur l’emplacement des piles et le traitement du talus.

Les habitants s’inquiètent des déplacements pendant les travaux et de l’espace disponible aux abords. La Ville indique que le pont restera au centre de la place, avec une orientation légèrement différente ; une petite parcelle au sud pourrait être rétrocédée à la Ville.

4. Aménagements autour de la gare et de la place de la République

Passerelle et cheminements piétons

La passerelle, très utilisée par les collégiens et les usagers des équipements voisins, n’est pas accessible aux personnes à mobilité réduite et présente des signes de dégradation. La Ville indique qu’une remise en état et une mise en accessibilité sont nécessaires, mais que les travaux seront complexes et nécessiteront des financements.

Le marquage du passage piéton près du chantier de la ligne 15 est très dégradé et les bus mordent parfois sur le passage. La Ville a demandé la reprise des marquages et l’amélioration des cheminements des deux côtés, mais aucune date n’est confirmée. Une bande de trois mètres le long des palissades doit être maintenue libre pour les piétons.

Marché et espace public

Le marché rassemble environ 80 commerçants. La plupart utilisent le dépôt voirie pour stationner leurs véhicules, mais certains camions trop volumineux restent sur la voie publique, notamment sur la piste cyclable. Ce point doit être retravaillé avec le délégataire.

Après les travaux, le marché doit rester place de la République, avec un déplacement vers le secteur de la Rotonde et de l'Intermarché et la suppression du rond-point. Un espace plus dégagé et végétalisé, avec des îlots de fraîcheur, est prévu devant les gares de la ligne 15 et du RER. Les anciens saules pleureurs ne seront pas réimplantés. La Ville présentera le projet plus en détail lorsque l'avant-projet sera défini.

5. Projet culturel participatif : « Un mur, une histoire, votre ville, votre identité »

Le projet vise à transformer le mur longeant le tramway T4 — environ 400 mètres de long sur 4 mètres de haut — en un espace d'expression artistique participative, alors qu'il est régulièrement tagué. Il associerait des artistes, des scolaires et des habitants de Bondy.

Plusieurs disciplines sont envisagées : peinture, photographie, mosaïque, graphisme, calligraphie et œuvres en trois dimensions visibles depuis les transports. Le thème et l'identité générale du mur restent à définir. L'ambition évoquée est celle d'un « musée à ciel ouvert », qui pourrait être valorisé notamment lors des Journées du patrimoine et, à terme, étendu à certains coffrets électriques et équipements fibre.

Le démarrage n'est pas prévu avant l'hiver ; une réalisation par phases pourrait débuter au printemps suivant, sous réserve notamment d'identifier les propriétaires du mur. Les habitants sont invités à rejoindre un collectif en contactant l'élu concerné par courriel ou en le rencontrant en mairie ou dans les quartiers. La participation des lycéens et de publics variés, y compris des personnes en situation de handicap, a été évoquée.

6. Questions diverses et préoccupations du quartier

Cadre de vie, éclairage et végétation

Caméra de vidéosurveillance : une caméra signalée comme disparue pourrait avoir été déposée pour réparation. La Ville s'engage à vérifier. Il est rappelé que 25 caméras ont été ajoutées entre fin 2025 et début 2026.

Éclairage public : les pannes sont à signaler à l'hôtel de ville ou au numéro d'astreinte indiqué en séance, à vérifier avant diffusion.

Élagage : une habitante conteste la qualité de certaines tailles et demande une intervention avenue Geneviève Anthonioz de Gaulle. Le sujet doit être transmis au service Parcs et Jardins. La Ville vérifiera également les signalements concernant des préavis d'intervention trop courts.

Végétation sur les trottoirs : des herbes et des arbres gênant les cheminements sont signalés.

Moustiques : les services étudient plusieurs pistes, notamment les nichoirs à chauves-souris, les pièges au CO_2 et la prévention. Les bassins de rétention sont identifiés comme un point de vigilance.

Circulation, stationnement et sécurité des déplacements

Vitesse avenue Geneviève Anthonioz de Gaulle et avenue Marie Curie : les habitants demandent des mesures de ralentissement et une meilleure sécurité pour les enfants. Une signalisation « impasse » est envisagée à l'entrée de l'avenue Marie Curie.

Route de Villemomble : les riverains dénoncent le trafic de camions et de bus, les vitesses excessives, les trottoirs dégradés et le manque de cheminements piétons. Le projet de chicanes ayant été refusé lors de deux concertations, une autre solution est à l'étude avec Villemomble.

Sorties d'école : des comportements dangereux sont signalés. Des campagnes de contrôle sont prévues devant les écoles identifiées comme problématiques ; la demande d'un miroir est notée.

Stationnement payant en août : la Ville explique le maintien du dispositif par l'équilibre économique du service et l'équité avec les abonnés annuels. Une évaluation est en cours et des propositions sont attendues d'ici la fin de l'année.

Trottoirs : le retrait de poteaux et fils Orange est annoncé pour la semaine du 19 octobre, suivi d'une réfection des trottoirs prévue la première semaine de novembre, sous réserve du calendrier du prestataire.

Réseaux, occupations et autres signalements

Fibre et coupures internet : Les habitants signalent des coupures et des armoires ouvertes ou débranchées. La Ville prévoit de solliciter l'opérateur d'infrastructure afin d'obtenir l'historique des pannes et d'identifier les interventions concernées.

Tournages sur l'espace public : les habitants regrettent un manque d'information. La Ville rappelle qu'un tournage nécessite une demande préalable, un arrêté et le paiement d'une redevance ; la police municipale peut intervenir en cas de gêne.

Passages piétons et camions : un passage jugé dangereux en raison de stationnements de camions est signalé.

Brigade de l'environnement : le projet de service est en cours de définition, notamment pour préciser son articulation avec les ASVP, les éco-gardes et les agents de propreté.

Food trucks : deux camions stationnés depuis longtemps sont signalés, dont l'un est autorisé selon les notes. La Ville doit vérifier la situation du camion blanc.

Stationnement et fourrière : les habitants demandent davantage de fiabilité dans l'affichage des arrêtés et signalent des difficultés de contestation des forfaits post-stationnement.